

Belgian Parcours Shooting Association

ACTION AIR ONLY

DEMANDE DE RECONNAISSANCE CLUB ANNEE 2017

A renvoyer à Jean-Luc Cornet, rue des Dames 58, 6224 Baulet.

☎ : 0477/24 29 06 - e-mail : jeanlucornet@skynet.be

Club :

PRESIDENT

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

SECRETAIRE

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

TRESORIER

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

RESPONSABLE PARCOURS DE TIR

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

PERSONNE A QUI IL FAUT RENVOYER LE COURRIER

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

Adresse de vos installations :

Jours et heures d'entraînement parcours de tir :

Chaque club doit obligatoirement envoyer au secrétariat du BPSA la liste complète de ses membres/sections parcours de tir. Chaque club doit fournir un exemplaire de ses statuts.

Nous déclarons par la présente adhérer aux statuts de la BPSA.

Nous versons au compte BPSA ASBL : BE27 2107 1157 4773 la somme de 30 €, montant de la cotisation annuelle du club.

Signatures :

Le Président

Le Secrétaire

Le Trésorier